

soit à délivrer des jetons anciens à ceux des membres de la Chambre qui tenaient à en faire collection.

Les types gravés par Duvivier ont fini par être seuls employés dans la fabrication du petit nombre de ceux que les fontes d'argenterie rendaient indispensables.

Enfin le jeton n° XIX, frappé au revers des armoiries de Palerne, nous montre que la Chambre autorisait ou ordonnait même la fabrication de jetons, spéciaux à ses membres ou aux députés du commerce à Paris, avec revers des armoiries de ceux qui pouvaient en posséder.

### Médaille

LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS.

Tête à droite, *T-B* enlacés.

Rev.—AUGUSTA COMMEBIOBUM TUTELA, légende placée sur une banderole.

Louis XIV, à droite tenant de la main gauche le sceptre royal remis, de la main droite, le caducée à la ville de Lyon qui s'incline devant lui. Sur le sol, entre les deux personnages, qui sont placés sur une sorte de quai, ou terrasse, une corne d'abondance et un écu ovale aux armes de la ville de Lyon. À gauche, derrière la figure de la ville de Lyon, deux ballots. Dans le fond, les édifices de la ville vus du confluent, la porte, les chaînes et le couvent d'Ainay, le pont de bois de l'archevêché ; à gauche, des arbres, la colline de Saint-Just avec une ligne de fortifications, puis une éminence au 3<sup>e</sup> plan avec une croix ; des maisons dans le fond. Dans la rivière, une grande barque chargée de marchandises avec un grand gouvernail et le pilote ; une petite barque à la pointe d'Ainay.

*T-B* enlacés.

Ex. — X VIKI LUGDUNENSES COMMEO : BEG. MDCCII.

Or. Diamètre 0,040 (Col. de M. Neaud).